CELEBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES SITES ET MONUMENTS POUR L'ANNÉE 2022

« Patrimoine et climat »

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO)/ Bureau UA - Niamey

B. P. : 878 Niamey (Niger) - Téléphone : (00227) 20 73 54 14 - Fax : (00227) 20 73 36 54
E-mail : celhto@africa-union.org – Site Web : www.celhto.org

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le thème consacré, pour cette année 2022, à la commémoration de la journée internationale des musées est celui-ci : « Patrimoine et climat. » La question de la préservation du climat prend d'année en année de l'ampleur, depuis que le rapport de Bruntland, en 1987, a donné forme au concept de développement durable. Le développement durable - il convient de le rappeler - est un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur des satisfactions des besoins des hommes. En matière de développement durable, il faut satisfaire les besoins présents, sans compromettre la possibilité des générations futures à satisfaire leurs besoins.

Cette définition et ses interprétations auront dans le monde un impact si fort que tous les organismes internationaux vont se l'approprier. Le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) va en faire le principe de base de ses actions et, dans cette dynamique, le traité de Maastricht, la conférence de Rio et de plus en plus de milieux industriels vont s'y référer.

La donne de la prise en compte environnementale est donc devenue transversale, car la survie de notre planète en dépend. Comme nous l'apprend Antoine de Saint-Exupéry, nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.

En ce qui concerne la culture, la préservation de l'environnement a toujours été un acte fort nous mettant au cœur de préoccupations sociales l'homme et lui communiquant un supplément d'âme. En Afrique, la conscience écologique dont on vante tant les bienfaits a toujours fondé les valeurs de la société et consisté la base de la transmission des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir dans une optique intra-générationnelle. La convention de 1972 sur la préservation du patrimoine naturel doit être également perçue comme un enrichissement du champ législatif culturel international dans la prise en compte d'une nécessité urgente de sauvegarde de la nature.

Le thème « Patrimoine et climat » nous conduit au moins à trois constats. Le premier, c'est que la fusion de ces deux concepts, surtout dans le domaine du

patrimoine bâti, devrait ouvrir les voies d'un confort thermique. Quand on construit, par exemple, en considérant les matériaux naturels, les vents et la température, on contribue à l'amélioration des conditions climatiques propres à l'habitat. En Afrique, les constructions en torchis et en pisé ont démontré leur adaptation opportune aux chaleurs ambiantes. En outre, il est prouvé que l'habitat de type circulaire résiste mieux aux vents. Deuxièmement, on enregistre des économies substantielles sur le plan économique. Il est révélateur qu'aujourd'hui on fasse la promotion, toujours en Afrique, de la construction en géo-béton. En Europe, de même, on réfléchit à un mode d'habitation écologique qui privilégierait davantage l'isolation et réduirait considérablement la facture électrique des usagers. Troisièmement, la construction, de type écologique, est belle. Ici, nous nous référons au beau qui est en lien avec l'agréable, c'est-à-dire sa dimension axiologique.

En choisissant le thème « Patrimoine et climat », l'ICOMOS (International council of monuments and sites), comme il est indiqué dans la note conceptuelle accompagnant l'annonce les activités sous-jacentes à cette commémoration, « a déclaré l'urgence climatique et écologique en 2020, reconnaissant le potentiel du patrimoine culturel pour permettre une action climatique inclusive, transformatrice et juste par la sauvegarde de tous les types de patrimoine culturel contre les impacts climatiques négatifs, la mise en œuvre de réponses aux catastrophes tenant compte des risques, la mise en place d'un développement durable résistant au climat ; et ce dans une perspective de justice et d'équité. »

À cet égard, l'ICOMOS a conçu un guide d'orientation sur les ODD (objectifs de développement durable) pour les acteurs du patrimoine et du développement, publié le 17 mars 2021, lors du 5ème webinaire du groupe de travail sur les objectifs de développement durable de l'organisation. Ce guide de travail avait pour mission d'engager les acteurs du développement et les sensibiliser à la contribution potentielle des pratiques patrimoniales aux processus de développement durable, puis de guider les membres de l'ICOMOS et les professionnels du patrimoine en général, pour qu'ils adoptent une perspective de développement durable dans leurs pratiques patrimoniales en les alignant sur les objectifs de développement durable.

Dans le prolongement de cette mission globale, ce guide de travail se fixait, de façon plus spécifique, les objectifs suivants :

1/ l'éradication de la pauvreté ; 2/ la lutte contre la faim ; 3/ la mise en place des conditions d'une bonne santé et d'un bien-être ; 4/ la mise en place des conditions d'une bonne éducation ; 5/ l'aide à l'accès des populations à l'eau potable et l'assainissement ; 6/ l'aide à l'accès à une énergie abordable et propre ; 7/ l'aide à l'accès à un travail décent et une croissance économique ; 8/ la mise en place d'une industrie d'innovation et d'infrastructures de qualité ; 9/ la réduction des inégalités ; 10/ la création de villes et de communautés durables ; 11/ l'incitation à la consommation responsable et à la production ; 12/ l'action en faveur du climat ; 13/ le développement de la vie sous l'eau ; 14/ l'instauration de la paix, de la justice et d'institutions solides ; 15/ le partenariat pour les objectifs.

La question qui se pose à nous est de passer en revue, dans la droite ligne des quelques concepts exposés dans cet argumentaire, des cas de figure d'initiatives relatives au développement durable adaptées au patrimoine bâti.

II- Objectifs

L'objectif, à court terme, de cette activité consiste à ne pas être en reste de ce grand moment de commémoration d'une activité culturelle importante et d'inscrire la réflexion inhérente au débat du thème de l'année dans une perspective interdisciplinaire, le CELHTO étant un bureau ayant vocation à apporter sa contribution à l'avancement de la réflexion dans le domaine culturel, en Afrique et dans le monde. À moyen et long terme, il sera question, pour le bureau, de se réapproprier les recommandations issues de cette activité pour les soumettre aux autorités de l'organisation, à la commission des affaires sociales, à Addis-Abbéba, en vue d'une étude sur la possibilité de leur application.

III- Date et format

Le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), qui est bureau spécialisé de l'Union africaine en charge des cultures dans leur acception holistique, comme le révèlent ses attributions héritées de la réforme de Maputo en 2002, a décidé de commémorer cette journée des monuments et sites. Il faut rappeler

que le CELHTO est une ingénierie d'excellence qui engage une réflexion constante sur les cultures africaines dans leurs richesses, leurs diversités et leurs convergences. Cette activité aura donc lieu le 18 avril, au CELHTO, et se fera en présentiel. Les conférences se feront dans l'institution et pourront être suivies, SI LES MOYENS TECHNOLOGIQUES LE PERMETTENT, en ligne, par nos partenaires et ceux qui sont intéressés par la vie de notre bureau.

II- PARTICIPANTS

La célébration rassemblera, entre autres experts, des architectes, des urbanistes, des anthropologues, des hommes de lettres, des historiens, des étudiants et des spécialistes du patrimoine culturel.

III- LIEU ET DATE

Elle se tiendra dans la salle de conférences du CELHTO le **mardi 19 avril 2022**, de 8h30h00 à 12h00 GMT.